NOTE D'ANALYSE
Résultats enquêtes postes diplomatiques français sur les droits de l'enfant

CONTEXTE

Dans le cadre de la première session du GT « *Donner la priorité aux enfants et à leurs droits dans le cadre de la politique de solidarité internationale de la France* » du CNDSI, une consultation des postes diplomatiques a été menée via l'envoi d'un questionnaire fin août 2025, afin de mieux comprendre et évaluer la prise en compte des enfants et de leurs droits dans les stratégies et les projets soutenus par la France dans les pays partenaires[1].

I. PROFIL DES REPONDANTS

Le questionnaire a été transmis à 48 postes diplomatiques situés dans des pays où les ONG membres du Groupe Enfance sont présentes. Parmi eux, 18 ont répondu : Népal, Irak, Rwanda, Congo, Mali, Cambodge, Cameroun, Ethiopie, Israël/Territoires palestiniens, Haïti, Madagascar, Tanzanie, Egypte, Bulgarie, Kenya &Somalie, Arménie, Roumanie et une réponse non identifiable (aucune mention du pays).

II. METHODOLOGIE UTILISEE

L'analyse a été réalisée sur la base des 18 réponses au questionnaire. Il s'agit donc d'éléments déclaratifs qui n'ont pu faire l'objet d'une vérification par le Groupe Enfance.

Par ailleurs, plusieurs éléments sont à prendre en considération à la lecture de la présente note :

- Plusieurs données doivent être interprétées avec prudence en raison de leur nature partielle ou approximative :
  - **Le volume financier alloué aux projets "droits de l'enfant"** : plusieurs postes indiquent ne pas disposer d'informations précises ou complètes sur les montants consacrés à ces projets — certains mentionnant des données floues, d'autres l'absence de détails sur les fonds de l'AFD.
  - **Le nombre de projets dédiés aux droits de l'enfant :** les niveaux de détails varient fortement selon les réponses. Certains postes fournissent une estimation d'autres comptabilisent un seul projet finançant plusieurs partenaires ; d'autres encore détaillent l'ensemble de leurs actions, y compris celles du guichet OSC de l'AFD. Aussi, certains postes n'indiquent que les projets soutenus par le SCAC rendant impossible de savoir si l'AFD ne finance aucun projet ou si l'information est simplement manquante. Ces différences rendent difficile une comparaison stricte entre les réponses des différents pays.
  - **Le nombre d'enfants bénéficiaires** est souvent approximatif (fourchettes, inclusion de « jeunesses » sans distinction claire entre les 0-18 ans et les 15 ans et plus, absence de données désagrégées par âge).

  Concernant les réponses analysées dans les points II.1 et II.2, le niveau de détails transmis est hétérogène : certains postes ont indiqué uniquement un nombre de projets, d'autres ont détaillé leurs actions, et plusieurs n'ont décrit qu'une partie de leurs interventions.
  Les données ne doivent donc pas être considérées comme totalement représentatives.
  Les précisions méthodologiques et clés de lecture propres à chaque analyse sont indiquées directement sous les graphiques correspondants.
  Par ailleurs, les projets comportent généralement plusieurs thématiques. Les pourcentages présentés dans les graphiques reposent donc sur **la fréquence de mentions des thématiques identifiées** et non la proportion de projets concernés par cette thématique.

[1] Cf. annexe 1 – questionnaire envoyé aux Ambassades.

- Des regroupements de droits ou de secteurs/thématiques ont été réalisés afin de faciliter la compréhension et la lecture des réponses. C'est le cas des questions ouvertes 7, 12 et 14 (points II.1. II.2 et II. 4.)[2].
- L'analyse intègre les projets soutenus par l'Ambassade de France au Mali, qui depuis 2022, en raison du contexte, n'a plus de document stratégie pays, et où l'AFD n'intervient plus. L'Ambassade a néanmoins transmis des données complètes (projets, bénéficiaires, budget etc.) et précise que l'institut français du Mali soutient des actions notamment au profit de la jeunesse.

Ces limites n'empêchent pas l'identification de tendances fortes, mais il s'agit d'une **analyse indicative.**

Enfin, dans ce document :

- Les éléments en noir reprennent les réponses des postes diplomatiques ;
- Les éléments en bleu présentent l'interprétation et l'analyse du Groupe Enfance vis-à-vis de ces réponses et n'engagent que lui.

III. ANALYSE DES REPONSES

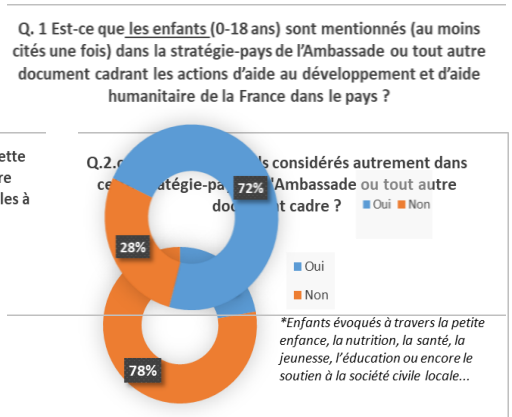
I. Intégration stratégique des enfants et des droits de l'enfant / cadre politique

1. *Mentions des enfants (0-18 ans) et des droits de l'enfant dans les stratégies-pays des Ambassades ou tout autre document cadrant les actions d'aide au développement et d'aide humanitaire de la France dans le pays[3].*

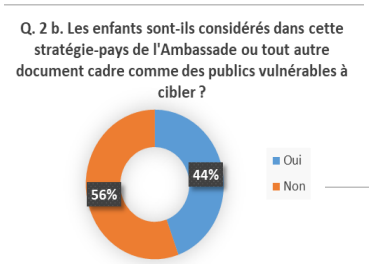
Parmi les 18 postes ayant répondu, **72 % (13)[4] mentionnent les <u>enfants</u> au moins une fois** dans leur stratégie-pays ou dans les documents cadrant leurs actions d'aide au développement et humanitaire.

Cependant, cette mention est le plus souvent **indirecte** : seuls **22 %** des postes les identifient comme un **public prioritaire**, **44 %** comme un **public vulnérable à cibler**, et **22 %** les évoquent à travers des **approches sectorielles** (petite enfance, santé, éducation, soutien à la société civile locale, etc.)[5].

En outre, les enfants sont parfois **inclus dans des catégories et stratégies plus larges**, comme celle des jeunesses (15-35 ans), des droits humains, des populations vulnérables ou déplacées.







<u>A noter</u> :

7 postes ont apporté des précisions complémentaires :

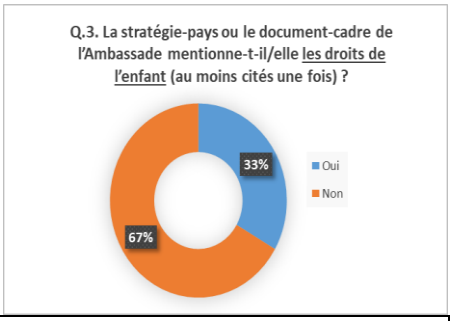
- 4 les mentionnent à travers le soutien à la jeunesse – notamment dans le cadre de l'axe 2 CPD/CICID/CPPI "investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement".
- 1 les mentionne comme implicitement inclus dans la stratégie de soutien aux droits humains.
- 1 poste les mentionne comme public prioritaire dans le cadre de l'action humanitaire (cantines scolaires, protection contre les violences, soutien aux jeunes et populations déplacées).

[2] Cf. grille de regroupement aux annexes 2, 3 et 4.
[3] Cf Annexes 1. Questions 1 et 3
[4] Les stratégies-pays ou documents-cadres mentionnés par les postes ne sont pas accessibles. Les informations reposent donc sur les déclarations des répondant.e.s et ne peuvent être vérifiées.
[5] Cf Annexe 1. Question 2.

- 1 mentionne les enfants de moins de 5 ans (petite enfance) à travers le statut nutritionnel/taux de stunting/retard de croissance.
- 1 mentionne que la protection de l'enfance est un sujet prioritaire, "en soutien à la société civile locale".

Par ailleurs, seul un tiers des postes (**33 % - 6)** mentionnent les **droits de l'enfant**[6] dans leur stratégie-pays ou document-cadre.

De la même manière que pour les enfants, **les droits de l'enfant** sont souvent mentionnés de manière indirecte, à travers les droits humains, les droits des femmes et des filles, le droit à l'éducation, le droit à la santé, la gouvernance ou les jeunesses – sans référence explicite aux "droits de l'enfant".



A noter :
4 postes ont apporté des précisions complémentaires :
- 1 indique les droits de l'enfant ne sont pas expressément mentionnés mais qu'ils sont "naturellement promus" à travers la stratégie de soutien aux droits humains et divers projets.
- 1 mentionne les droits de l'enfant à travers « les droits d'accès à l'éducation et à la santé pour les enfants » dans la partie contexte pays de la stratégie.
- 1 mentionne les droits de l'enfant à travers les droits des filles et ajoute que les actions de coopération s'adressent plus largement à la jeunesse (10-24 ans)
- 1 mentionne les droits de l'enfant dans la stratégie pays "dans le cadre de précisions sur le biais par lequel sera traitée l'inclusion sociale".

La mention des enfants par la grande majorité des postes et leur compréhension comme un public à protéger sont des indications positives des réponses. Néanmoins, on constate qu'ils **peinent à être identifiés sous le prisme d'une approche par les droits, transversale et holistique**. Au contraire, les enfants semblent être souvent considérés comme de « simples » **bénéficiaires de projets et de politiques, souvent sectoriels**.

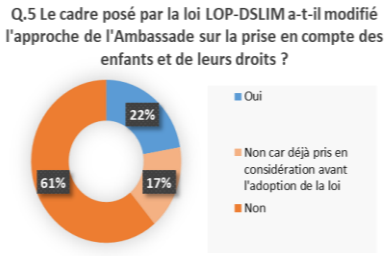
2. *L'impact de la LOP-DSLSIM de 2021 (Article 1) dans les approches des Ambassades sur la prise en compte des enfants et de leurs droits*[7].

L'article 1 de la LOP-DSLIM adoptée en 2021 reconnait explicitement les droits de l'enfant comme étant une priorité transversale de la politique de développement et d'action humanitaire de la France.

[6] *L'Ambassade d'Egypte indique avoir répondu négativement aux questions relatives à la mention des enfants dans les documents stratégiques, faute d'accès à ces documents.*
[7] Cf annexe 1 - Question 5

Si 22% (4) des postes déclarent que la loi a modifié leur approche, la majorité des répondant.e.s, 78% (14), n'observent **aucune évolution.**

Parmi eux, 17% (3) précisent que cette absence d'évolution s'explique par le fait que les enfants étaient déjà considérés comme une priorité dans leurs actions avant l'adoption de la loi.



Ces résultats montrent que malgré une avancée et une reconnaissance légale, la LOP-DSLIM n'a pas eu d'effet structurant sur les pratiques des postes diplomatiques, traduisant un écart entre l'affirmation politique de la priorité donnée aux droits de l'enfant et sa mise en œuvre opérationnelle. Ils confirment la nécessité de concrétiser cette priorisation en assurant l'opérationnalisation de la loi.

II. Intégration opérationnelle des droits de l'enfant dans les projets et programmations

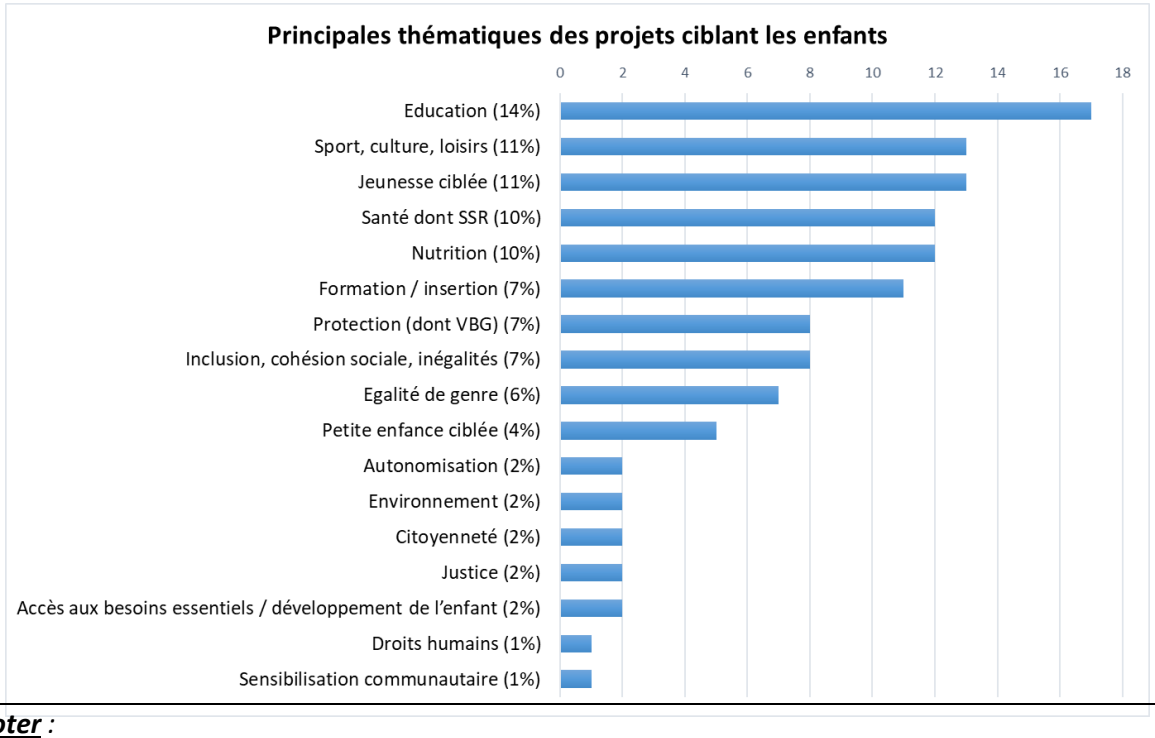
1. *Les projets ciblant les enfants et leurs droits : volume, financements et bénéficiaires depuis 2024[8].*

Depuis 2024, les 18 postes répondants ont identifié **au moins 178 projets** ciblant principalement les enfants et leurs droits, soutenus par les Ambassades (enveloppes SCAC et financements AFD).

Les réponses ne permettent pas de déterminer précisément la part des projets ciblant les enfants sur le total des projets soutenus par les postes, tous n'ayant pas fourni cette information. Toutefois, parmi les postes ayant communiqué ces données, **95 projets sur 331** ciblent principalement les enfants, soit environ **28,7 %** du total des projets soutenus par les postes.

Ces 178 projets ont touché **plus d'un million d'enfants** (1 087 036), pour un volume financier de plus de **195 millions d'euros** (environ 194 643 863,7 € selon les données ayant pu être calculées).

Les secteurs majoritaires de ces projets sont l'**éducation**, suivi des thématiques **sport/culture/loisirs et jeunesse**. La santé et la nutrition (dont une majorité de programme de cantines scolaire - 58%) sont mentionnés également parmi les thématiques les plus fréquentes.



***A noter** :*

[8] Cf annexe 1 - Questions 7, 8 et 9.

Les données présentées reposent uniquement sur les projets pour lesquels les postes ont fourni un niveau de détail suffisant à savoir 11 sur 18 (9 ayant décrit les objectifs des projets avec des détails et 2 ayant décrit seulement certains de leurs projets). 7 postes n'ayant indiqué qu'un nombre de projets, ceux-ci n'ont pas été intégrés dans la présente analyse.

Sur 76 projets suffisamment détaillés (soutenus par 11 postes), 118 thématiques ont été relevées[9].

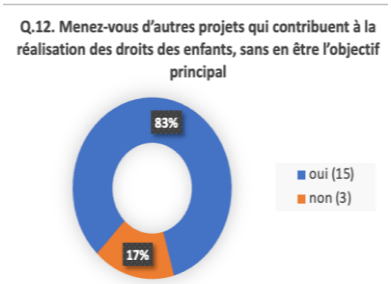
Les pourcentages du graphique reflètent la fréquence de mentions de chaque thématique parmi les 118 recensées, et non la proportion de projets concernés par ce secteur. Ainsi, sur les 118 thématiques relevées, 17 relèvent de l'éducation, soit 14 % des thématiques identifiées - ce qui ne signifie pas que 14 % des projets portent sur l'éducation.

Par ailleurs, les informations communiquées par les différents postes laissent à voir une hétérogénéité dans les sources de financements : dans certains pays, l'AFD ne finance aucun projet centré sur les enfants, alors que dans d'autres, il en finance jusqu'à 8. De même, le nombre de projets soutenus par les SCAC varie de deux à plus d'une dizaine.

A noter :
Les postes ont transmis des informations, mais avec un niveau de détail hétérogène :

- *8/18 fournissent une information complète en distinguant clairement le nombre de projets financés par le SCAC et le nombre de projets financés par l'AFD*
- *4/18 postes ne précisent pas si les projets mentionnés relèvent du SCAC ou de l'AFD ;*
- *4/18 ne mentionnent que le nombre de projets soutenus par le SCAC (sans mention de l'AFD)*
- *1/18 indique un nombre total de projets financés, en précisant qu'il s'agit à la fois de projets SCAC et AFD, mais sans distinguer le volume de chaque source*
- *1/18 indique le nombre de projets soutenus par le SCAC mais ne précise que les thématiques des projets financés par l'AFD.*

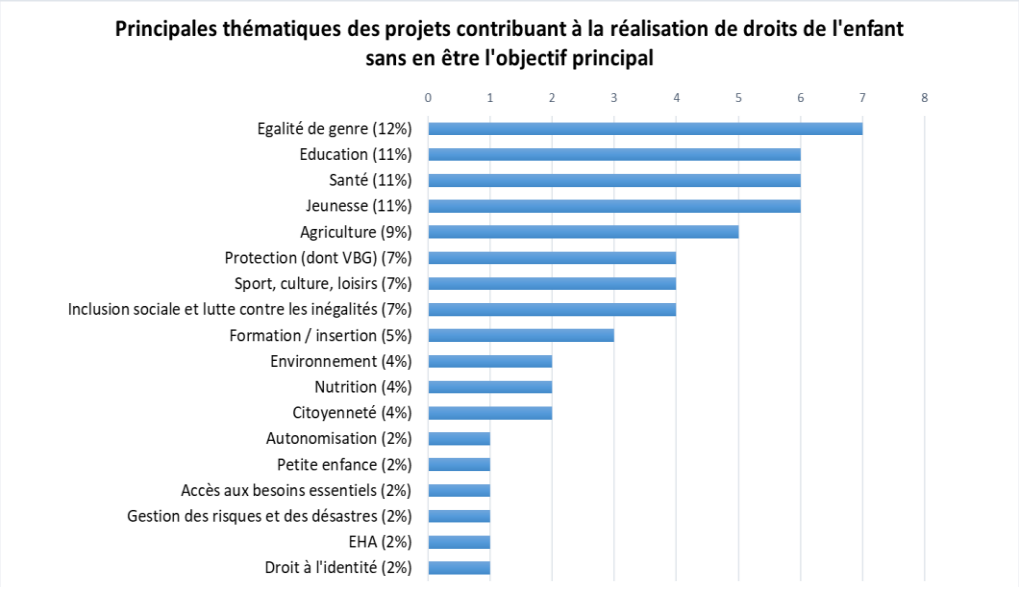
2. *Les projets soutenus par les postes contribuant à la réalisation des droits de l'enfants, sans en être l'objectif principal[10].*



83 % des postes déclarent mener des projets[11] contribuant à la réalisation des droits de l'enfant **sans que cela ne constitue leur objectif principal.**

Ces actions concernent notamment des projets incluant les secteurs de l'égalité de genre, l'éducation, la santé, ciblant les jeunesses etc. (voir graphique).

[9] Cf grille de regroupement des thématiques en annexe 3
[10] Cf annexe 1 - Question 12.
[11] La question étant ouverte, les réponses apportées ne permettent pas d'indiquer le nombre de projets qui contribuent à la réalisation des droits de l'enfant sans être l'objectif principal.



A noter *:* Les données présentées reposent uniquement sur les projets pour lesquels les postes ont fourni un niveau de détail suffisant : sur les 15 postes ayant répondu à l'affirmative, 11 ont précisé le nombre de projets avec les objectifs principaux, et 4 ont simplement indiqué les thématiques de ces projets, sans préciser le nombre de projets dont il était question.

Sur les 38 projets détaillés (soutenus par les 11 postes récités) 57 thématiques ont été identifées[12].

Les pourcentages du graphique reflètent la fréquence d'apparition de chaque thématique parmi les 57 recensées, et non la proportion de projets concernés par ce secteur. Ainsi, sur les 57 thématiques relevées, 7 relèvent de l'égalité de genre, soit 12% des thématiques identifiées - ce qui ne signifie pas que 7 projets sur 38, ou 12% des projets, portent sur l'égalité de genre.

Par ailleurs, parmi les 4 postes qui n'ont indiqué que les thématiques sans préciser le nombre, les secteurs mentionnés sont : la jeunesse, l'accès aux services de base des populations déplacées / réfugiées, EHA (2 mentions), la santé, l'éducation, la justice, le genre, le handicap (2 mentions), la nutrition, le sport, l'insertion professionnelle.

3. *Les projets ciblant les enfants et leurs droits mettant en œuvre une approche multi-sectorielle (intégrant des activités qui visent la réalisation de plusieurs droits)*[13]

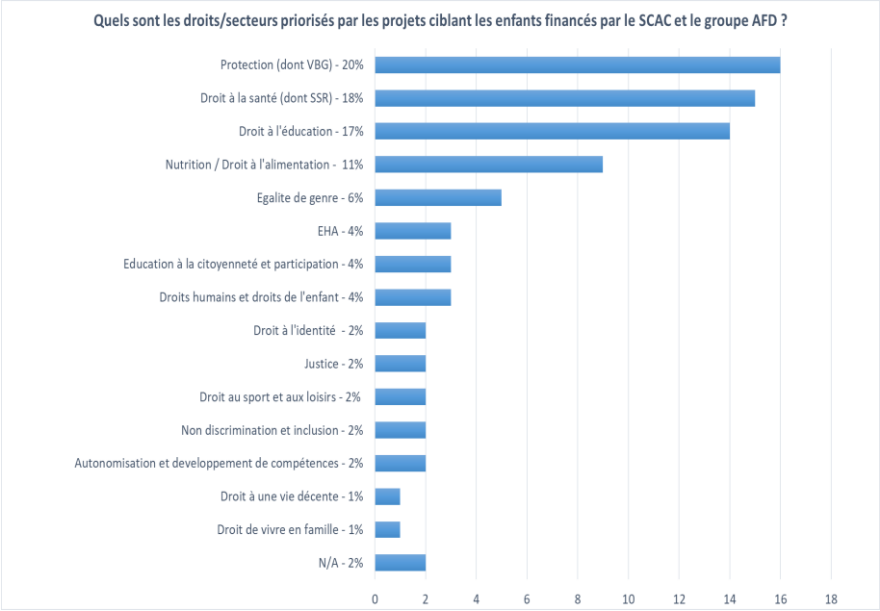
Enfin, **13 postes sur 18 indiquent mettre en œuvre une approche multisectorielle dans leurs projets** ciblant les enfants, soit un total de 96 projets.

Un seul poste déclare mener exclusivement des projets sectoriels ciblés, tandis qu'un autre indique ne pas savoir s'il s'agit d'une approche multisectorielle ou sectorielle.

4. *Droits et secteurs priorisés par les projets ciblant les enfants financés par le SCAC et le Groupe AFD*[14]

Les droits et secteurs priorisés par les projets les plus fréquemment cités concernent la protection (dont les violences basées sur le genre – VBG - mentionnées dans 20 % des réponses), le droit à la santé (mentionné dans 18% des réponses), le droit à l'éducation (mentionné à 14 reprises), suivi de la nutrition (11 %), l'égalité de genre (6 %) et l'eau, hygiène, assainissement – EHA - (4%)[15].

[12] Cf annexe 4
[13] Cf annexe 1 – question 14
[14] Cf annexe 1 : question 13
[15] Cf annexe 3.



A noter *:*

Ces pourcentages correspondent à la fréquence de mentions de chaque thématique parmi les 82 mentions totales déclarées par les 18 postes - et non à la proportion de postes ayant priorisé ces secteurs.

Lorsqu'un même poste cite plusieurs droits ou secteurs relevant d'une même grande catégorie, chacun est comptabilisé séparément. Ainsi, même lorsque deux mentions ont été regroupées dans une même catégorie, elles apparaissent deux fois dans le décompte.

Éléments de contexte et nuances pays :

Les réponses qualitatives des postes apportent des précisions utiles pour nuancer les analyses précédentes :

- **Népal** : L'ambassade ne dispose pas de SCAC.
- **Congo** : La jeunesse ("75% de la population a moins de 35 ans") constitue la première cible des actions, sans ciblage spécifique des 0-18 ans.
- **Cambodge** : "La protection des droits de l'enfant est une thématique prioritaire de l'action de solidarité internationale des ONG dans le pays. Le degré d'autonomie de cette structure est aujourd'hui avéré expliquant une contribution seulement indirecte aux droits de l'enfant (notamment en santé)."
- **Éthiopie** : La promotion des droits de l'enfant n'est pas une priorité stratégique explicite, mais plusieurs initiatives plus larges contribuent à leur mise en œuvre (éducation, protection et lutte contre les violences).
- **Égypte** : Les droits de l'enfant ne représente pas une thématique-cible du SCAC dans le cadre de ses relations avec les acteurs de la société civile, et, en l'absence d'un.e référent.e, et/ou de projets centrés exclusivement sur les droits des enfants, les capacités du SCAC restent globalement limitées. Le SCAC indique que les enfants et leurs droits relèvent de problématiques diverses qu'il est important de replacer dans le cadre des systèmes familiaux et communautaires.
  Néanmoins, les projets éducatifs et culturels, ainsi que ceux dédiés aux droits des femmes, bénéficient indirectement aux enfants et aux jeunes.
  L'AFD finance de son côté plusieurs projets ciblant directement les enfants et les jeunes.

On constate que les enfants sont principalement pris en compte à travers des entrées sectorielles (éducation, santé, nutrition, etc.) - des droits essentiels, mais qui ne couvrent qu'une partie de l'ensemble des droits de

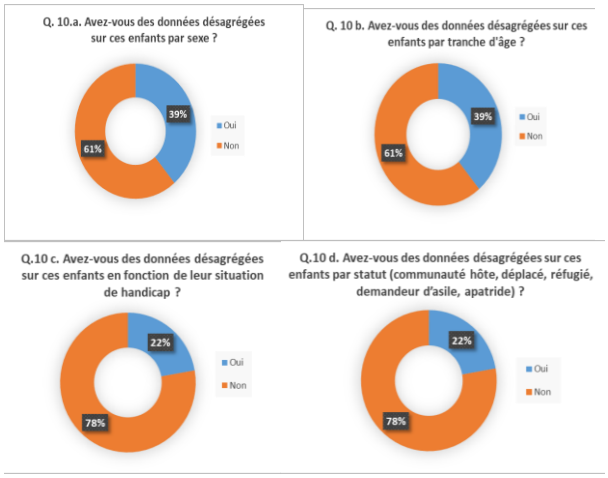
l'enfant. Les enfants apparaissent ainsi surtout comme des bénéficiaires de projets sectoriels priorisés ou comme un public vulnérable sans distinction propre – et non comme des acteurs de leur propre développement et de changement. Il y a donc un enjeu à mieux faire comprendre les avantages de la mise en œuvre d'une approche holistique des droits de l'enfant/fondée sur les droits de l'enfant.

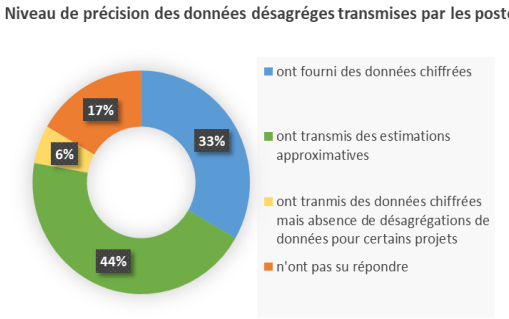
III. La prise en compte des droits de l'enfant dans les Ambassades

1. Désagrégation des données relatives aux enfants[16]

Au total, **1 087 036 enfants ont été identifiés comme bénéficiaires des projets recensés qui ciblent principalement les enfants et leurs droits**. Toutefois, la qualité et la précision de ces données demeurent inégales comme le démontre le diagramme ci-contre.

Pour aller plus loin dans l'analyse, les postes ont été questionnés sur les données désagrégées dont ils disposent par sexe, âge, handicap, statut : 39% d'entre eux déclarent disposer de données désagrégées par sexe, autant par âge, 22 % selon le handicap, et autant selon le statut des enfants.





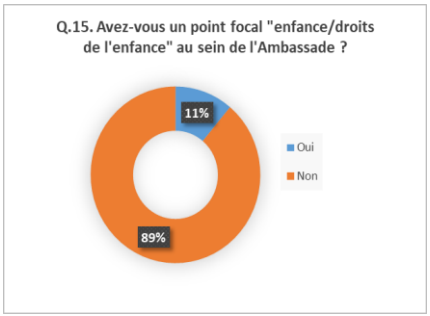
Les principales raisons évoquées pour l'absence de désagrégation sont :

- Le **manque de ressources humaines** dédiées à la collecte et à l'analyse des données ;
- Le **manque de temps** pour extraire ces données des projets ;
- Le fait que les enfants soient souvent "un **public indirect des projets**", sans ciblage spécifique ;
- **L'absence d'exigence de désagrégation** demandée aux partenaires et aux opérateurs des projets (données générales sur l'enfance ou selon certains critères)
- La **faiblesse ou l'absence de statistiques harmonisées et fiables** dans les contextes d'intervention.

Ces constats soulignent la nécessité, portée par le Groupe Enfance, de développer un outil de type marqueur qui permettrait de tracer l'ensemble des actions liées aux enfants et à leurs droits et d'identifier la part de budget des programmes d'aide humanitaire, de réponse aux crises et de développement permettant la concrétisation de ces droits.

2. Point focal enfance/droits de l'enfant dans les Ambassades[17]

[16] Cf annexe 1 – Question 2
[17] Cf annexe 1 – Question 15



La très grande majorité des Ambassades, 89%, ne dispose pas de point focal enfance/droits de l'enfant.

Autrement dit, seules 2 d'entre elles ont un.e point focal. Les postes concernés précisent que la mission des points focaux est en réalité assurée à travers la fonction plus large de point focal droits humains, et que la personne suit donc, à ce titre, entre autres sujets, ceux liés à l'enfance.

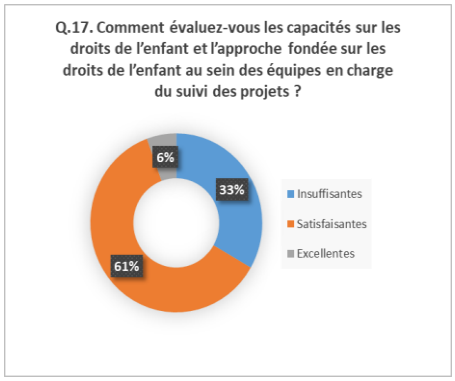
Dans un cas, cette fonction est assurée par le chargé de mission coopération technique, tandis que l'autre poste ne précise pas la fonction occupée par le.a point focal.

Par ailleurs, plusieurs Ambassades ayant indiqué ne pas disposer de point focal enfance précisent qu'un.e ou plusieurs de leurs agent.e.s suivent plus spécifiquement les projets liés à l'enfance — comme la chargée de mission "Société civile et humanitaire / CorHuma", ou, de manière partagée, l'attaché de coopération, sous la supervision du conseiller de coopération et d'action culturelle pour les aspects opérationnels, et de la première conseillère pour les aspects politiques.

Cela questionne sur la formation des points focaux aux droits de l'enfant, indispensable pour bien comprendre les spécificités des 0-18 ans et permettre un suivi et une analyse plus pertinents des projets financés. Cette mission semble en effet exercée en compléments d'autres, sans mandat clair ni moyens dédiés.

Ces constats renforcent les recommandations du Groupe Enfance, visant à généraliser la mise en place de points focaux "enfance" ainsi que de former les personnels et de renforcer les ressources humaines dédiées au suivi et à la mise en œuvre des droits de l'enfant.

3. Auto-évaluation des capacités des équipes sur les droits de l'enfant et l'approche fondée sur les droits de l'enfant[18]



Les compétences des agent.e.s des Ambassades sont globalement considérées comme satisfaisantes, selon leur propre auto-évaluation, (61 % des postes), mais restent fragiles puisqu'ils estiment leurs capacités comme insuffisantes sur ces thématiques au sein des équipes en charge du suivi des projets.

Parmi les 11 postes ayant indiqué avoir des capacités satisfaisantes,

- Un des postes a répondu par défaut, n'ayant pas d'avis sur la question.
- Les deux postes ayant indiqué disposer d'un point focal enfance via leur point focal "droits humains" évaluent également leurs capacités comme satisfaisantes.
- Un poste indique maîtriser les thématiques transversales (droits humains, inclusion sociale, jeunesse), sans avoir bénéficié de formation spécifique sur les droits de l'enfant ou l'AFDE.

Ce dernier exprime **un intérêt pour des formations ciblées, ainsi que pour un outillage méthodologique** (indicateurs communs, modèles de rapports, etc…) afin de mieux identifier et suivre les impacts des projets sur les enfants, dans le cas où des données désagrégées doivent être fournies par la suite.

Ces éléments laissent entrevoir que les postes font face à diverses contraintes structurelles : manque de ressources humaines dédiées, manque d'expertise, manque de temps dédié dans les feuilles de route. Cela interroge sur la qualité de l'accompagnement et du suivi qu'il est possible de prodiguer, tant en interne (équipes du SCAC) qu'auprès des acteur.ice.s opérationnel.le.s.

[18] Cf annexe 1 – Question 17

Au vu de ces constats, le Groupe Enfance recommande notamment de renforcer la culture et la formation aux droits de l'enfant et à l'approche fondée sur les droits de l'enfant des agent.es publics et des opérateurs de l'Etat ainsi qu'au sein de la diplomatie française.

Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux Ambassades

1. Est-ce que les enfants (0-18 ans) sont mentionnés (au moins cités une fois) dans la stratégie-pays de l'Ambassade ou tout autre document cadrant les actions d'aide au développement et d'aide humanitaire de la France dans le pays ?
   Oui / Non

2. Si oui, comment sont-ils inclus dans cette stratégie /document cadre ? (Choix multiples)
   a. Public cible prioritaire des projets d'aide au développement et d'aide humanitaire
   b. Considérés parmi les publics vulnérables à cibler dans les projets d'aide au développement et d'aide humanitaire
   c. Autre :

3. La stratégie-pays/le document cadre de l'Ambassade mentionne-t-il/elle les droits de l'enfant (au moins cités une fois) ?
   Oui / Non
   Si oui, dans quel cadre/but ?

4. Le cadre posé par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 aout 2021(LOP-DSLIM) a-t-il modifié l'approche de l'Ambassade sur la prise en compte des enfants et de leurs droits ? (cf. article 1. "La politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales a pour objectifs […] la promotion des droits humains, en particulier des droits des enfants […])
   Oui / Non
   Comment / Pourquoi ?

5. Combien de projets ciblant principalement les enfants et leurs droits (cible et objectif principal) l'Ambassade soutient-elle depuis début 2024 en additionnant les enveloppes dédiées du SCAC et les projets du Groupe AFD ? Sur combien de projets au total ?

6. Quel volume financier ces projets ciblant les enfants et leurs droits représentent-ils au total depuis début 2024 ?

7. Combien d'enfants (0-18 ans) sont bénéficiaires de l'ensemble de ces projets ?

8. Avez-vous des données désagrégées sur ces enfants :
   a. Par sexe : oui / non
   b. Par tranche d'âge : oui/non
   c. Situation de Handicap : oui/non
   d. Par statut (communauté hôte, déplacé, réfugié, demandeur d'asile, apatride) :
      Oui / Non
   e. Si non, pourquoi ?

9. Auriez-vous d'autres projets qui contribuent à la réalisation des droits des enfants, sans en être l'objectif principal ?

10. Quels sont les droits/secteurs priorisés par les projets ciblant les enfants financés par le SCAC et le groupe AFD (ex : droit à l'éducation, à la santé, à la protection contre les violences, à la lutte contre les violences basées sur le genre, à l'alimentation, à l'eau...) ?

11. Combien de projets ciblant les enfants et leurs droits financés par le SCAC et le groupe AFD mettent en œuvre une approche multi-sectorielle (intégrant des activités qui visent la réalisation de plusieurs droits) ?

12. Avez-vous un point focal “enfance/droits de l’enfant” au sein de l’Ambassade ?
    Oui / Non
    Si oui, quelle fonction occupe-t-il ?

13. Comment évaluez-vous les capacités sur les droits de l’enfant et l’approche fondée sur les droits de l’enfant au sein des équipes en charge du suivi des projets ?
    Insuffisantes
    Satisfaisantes
    Excellentes

14. Commentaires

Annexe 2 : Regroupement des thématiques des projets ciblant les enfants

Thématiques	Inclut :
Education	- Droit à l'éducation - Achat, remise, acquisitions de kits scolaires, fournitures scolaires, manuels scolaires - Mise en place d'une bibliothèque au profit des enfants - L'accès à l'éducation via la construction ou la réhabilitation d'infrastructures scolaires - Enseignement du français et des environnements francophones
Sport / culture / loisirs	- Soutien à la création d'un club musical pour les enfants - Accompagnement de jeunes athlètes - Droit de jouer et d'avoir des loisirs - Aménagement d'un centre culturel pour le développement de l'expression artistique, sportive et développement personnel des enfants - Développement personnel des enfants à travers les arts du cirque dans cadre éducatif et ludique - Sport - Utiliser danse hip-hop comme moyen d'expression et inclusion sociale - Activités culturelles - Activités éducatives et ludiques
Jeunesse	- Projet ciblant les adolescents - Projet ciblant les jeunes (10-24 ans / 15 ans et plus / 15-19 ans) - Projet ciblant les lycéens - Projet ciblant les jeunes / la jeunesse
Santé	- Soutien psychosocial - Santé sexuelle et reproductive - Santé - Grossesses précoces - Santé maternelle et infantile - Soins postnatals
Nutrition	- Préventions de la malnutrition - Alimentation scolaire / cantines scolaire - Aide alimentaire - Sécurité alimentaire - Nutrition - Sécurité nutritionnelle
Formation / Insertion	- Formation professionnelle - Réinsertion socioprofessionnelle des enfants sortis des forces armées - Insertion des jeunes - Insertion sociale et professionnelle
Protection (dont VBG)	- Lutter contre le travail forcé des enfants - Violences basées sur le genre (VBG) - Protection des enfants sortis des forces armées - Sensibilisation aux mécanismes de protection - Prévention et protection des abus, notamment sexuels

Egalité de genre	- Genre - Droit des femmes et des filles

	- Egalité femmes-hommes
Petite enfance	- Projet ciblant « les jeunes enfants » - Projet ciblant nourrissons - Projet ciblant les moins de 5 ans
Autonomisation	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
Environnement	- Participation des enfants à des activités environnementale (exemple reboisement) - Sensibilisation environnementale
Citoyenneté	- Le civisme et l'éducation à la citoyenneté ; - Participation des enfants à des activités citoyennes
Justice	- Accès à la justice - Assistance juridique
Accès aux besoins essentiels	- Accès aux besoins essentiels - Bien-être et au développement personnel des enfants
Droits humains	- « Droits humains et sociaux, incluant le droit au respect de l'intégrité physique des enfants »
Sensibilisation communautaire	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes

Annexe 3 : Regroupement des thématiques des projets contribuant à la réalisation des droits de l'enfant sans en être l'objectif principal

Egalité de genre	- Genre LGBT+ - Droit des filles et des femmes - Identité de genre - Genre - Egalité de genre
Education	- Education - Qualité et attractivité de l'enseignement du français - Conception de manuels de français conformes aux nouveaux programmes dans les écoles collèges et lycée - Développement de l'enseignement du français
Santé	- Santé - Maladie infectieuse - Lutter contre les pandémies - Santé mentale - Santé sexuelle et reproductive
Jeunesse	Sont ciblés dans les projets : - Adolescentes - Jeunesse / Jeunes
Agriculture	- Agriculture / durable / familiale - Agroécologie
Protection	- Lutte contre les violences faites aux femmes - Protection de l'enfance (sensibilisation) - Sensibilisation à la lutte contre les violences
Sport, culture, loisirs	- Sport - Activités culturelles et éducatives
Inclusion sociale et lutte contre les inégalités	- Amélioration des conditions de vie et d'habitat - Insertion sociale - Egalité des chances - Lutter contre la pauvreté et les inégalités
Formation / insertion	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
Environnement	- Sensibilisation des populations rurales dont enfant aux bonnes pratiques environnementales et à la gestion des ressources naturelles - Environnement
Nutrition	- Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle - Malnutrition
Citoyenneté	- Engagement citoyen - Engagement vie civique et démocratique
Autonomisation	- Emancipation des jeunes des zones rurales
Petite enfance	- Cible enfants de moins de 2 ans
Accès aux besoins essentiels	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
Gestion des risques et des désastres	- Sensibilisation aux risques et aux réactions en cas de catastrophes anthropiques ou naturelles
EHA	- Construction de puits afin de lutter aux pénuries d'eau potable,

Droit à l'identité	- Accès à l'identité à travers le renforcement de capacité des officiers d'état civil pour l'enregistrement des naissance et acte de naissance

Annexe 4 : Regroupement des thématiques et secteurs priorisés

Afin d'harmoniser les réponses des postes, les thématiques mentionnées ont été regroupées en grandes catégories. Chaque catégorie inclut les termes et sous-thématiques associés tels qu'ils ont été déclarés dans l'enquête.

Thématiques	Ce qu'elle inclut :
Protection	- Protection - Protection contre les violences - Prévention contre l'exploitation - Lutte contre les violences basées sur le genre - Droit d'être protégé contre toutes les formes de violence - Droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation ; - Lutte contre les violences sexistes et sexuelles - Lutte contre l'exploitation des enfants - Lutte contre la traite des êtres humains
Education	- Droit à l'éducation - Éducation par le soutien à l'apprentissage du français - Accès à une éducation de qualité - Droit à l'éducation et à la culture
Droit à la santé	- Droit à la santé - Soutien psychologique - Santé et bien-être - Santé sexuelle et reproductive des jeunes - Santé maternelle et infantile
Droit au sport et au loisirs	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
Droit à une vie décente	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
Egalité de genre	- Genre - Droit à l'égalité - Sensibiliser les communautés éducatives pour une éducation non-discriminatoire et plus équitable entre les filles et les garçons ; - Egalité de genre, le droit et l'émancipation des filles. Donner la parole aux filles et renforcer leur participation dans la lutte pour l'équité et l'égalité de genre et de droits de la femme - Egalité de genre
Justice	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
EHA (eau, hygiène, assainissement)	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
Nutrition / droit à l'alimentation	- Alimentation / droit à l'alimentation - Sécurité alimentaire - Alimentation à travers les cantines scolaires - Santé nutritionnelle - Nutrition - Alimentation scolaire
Droit à l'identité	- Droit à l'identité légale - État civil
Education à la citoyenneté et participation	- Education citoyenne / à la citoyenneté - Droit à la participation et à la citoyenneté

Droits humains et droits de l'enfants	- Droit des enfants, droits humains, promouvoir les valeurs universelles des droits de l'enfant dans des écoles publiques, l'équité - Formations, sensibilisation aux droits humains - Droits humains
Non-discrimination et inclusion	- Droits de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres - Droit à la non-discrimination et à l'inclusion
Autonomisation et développement des compétence	Cette catégorie reprend exactement la terminologie utilisée par les postes
N/A	- Un poste n'ayant rien répondu sans donner de raison - Un poste ne disposant pas de SCAC et donc n'ayant pas répondu